



« Paniers de Liens »

Une AMAP dans la vallée d'Azergues



Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une AMAP est une Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne.

Quels sont les buts d'une AMAP ?

Une AMAP exprime une solidarité entre producteurs et consommateurs. En effet, elle permet :

- au producteur de maintenir son activité agricole grâce à des prix équitables et à des revenus assurés pour la durée des contrats (6 mois) ;
- au consommateur d'avoir des aliments frais, de saison, souvent biologiques et toujours de qualité, produits localement et choisis par lui, ceci à des prix souvent inférieurs à ceux de la grande distribution et même des marchés (pas d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur ; temps de vente réduit pour le producteur) ;
- de créer et/ou de pérenniser l'emploi agricole.

Une AMAP permet aussi la création de liens chaleureux entre producteurs et consommateurs et au sein de ces deux groupes, grâce à de nombreuses occasions de rencontres conviviales : distributions hebdomadaires (sans échange d'argent), visites d'exploitations, fête de l'AMAP, etc.

Quand les paniers sont-ils livrés ?

Les paniers sont livrés le jeudi de 18h30 à 19h30 dans le hall de la salle des fêtes de Chessy-les-Mines

Quels sont les produits proposés et leur fréquence de distribution ?

La fréquence de livraison dépend des produits choisis dans le cadre de vos commandes.

Légumes bio

Oliver CHAMBE, jeune agriculteur, cultive des légumes bio sur un terrain à Lentilly (69) et propose 4 tailles de panier

Pain, biscuits et brioches bio

Ludovic et Marie Gros, producteurs de blé et viticulteurs à Blacé (69), proposent toutes les semaines divers pains paysans ainsi que de la pâtisserie

Fruits (poires et pommes bio) en période hivernale

Henry Chambe, maraîcher et arboriculteur à Fleurieux-sur-L'Arbresle (69), nous livre toutes les deux semaines un assortiment de différentes variétés de pommes et de poires

Volailles, œufs, terrines bio

Laurence PACCARD à Chambost-Longessaigne (69), nous propose toutes les deux semaines des poulets (cou nu rouge) entiers ou découpés, des terrines et des œufs.

Beaujolais Bio

Ludovic et Marie Gros, viticulteurs à Blacé (69), proposent une fois par mois, leur production de beaujolais naturels.

Fruits corses Bio :

Jean-Jacques Laurent (EARL de Cirione), propriétaire à Ste Lucie de Porto-Vecchio (Corse), propose une fois par mois, de novembre à juin, des fruits (clémentines, citrons, pomelos et oranges). La livraison est assurée par des bénévoles.

Fromages de chèvre (en conversion) :

Denis Gandelin, producteur de fromage de chèvre aux sauvages (69), nous propose tous les quinze jours différents types de fromages et du lait.

Peut-on choisir les produits à mettre dans notre panier ?

Oui. Suivant le ou les producteurs auprès de qui l'adhérent s'engage, la fréquence, la quantité et les produits seront en libre choix et seront déterminés lors de la signature des contrats, 2 fois par an. Ces contrats sont disponibles et téléchargeables sur le site de Mines de Liens à l'adresse suivante : <http://www.minesdeliens.org/amap/contrats/>

A quel moment paye-t-on les paniers ?

La distribution est un moment d'échange d'autant plus convivial que l'argent n'y intervient pas. Pour une période de 6 mois (automne-hiver et printemps-été), un contrat entre les deux parties (le producteur et l'adhérent) est signé. C'est à ce moment là que l'adhérent fait son règlement par un ou plusieurs chèques, selon accord avec le producteur. Les règlements et le choix des produits se font donc 2 fois par an.

Que doit-on faire lorsqu'on part en vacances ?

Les distributions ne sont pas interrompues pendant les vacances. Les adhérents absents doivent s'arranger avec l'association ou avec des connaissances personnelles, pour la gestion de leur panier.

Que doit-on faire pour adhérer à Paniers de Liens ?

« Paniers de Liens » est une AMAP portée par l'association « Mines de Liens ».

- Pour adhérer à l'AMAP, il faut donc adhérer à l'association Mines de Liens ; le montant de l'adhésion annuelle est de 12 € par famille, 5€ pour les étudiants, chômeurs, allocataires du RSA ; (remplir un bulletin d'adhésion)
- Vous pouvez également adhérer au Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes, à titre individuel et facultatif, en payant une cotisation de 8 € par famille (dont 1€ pour Miramap). Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes regroupe les AMAPs de la région et leur propose une aide et des conseils en cas de besoin et à leur demande. Elle a aussi rédigé une charte des AMAP afin d'en rappeler les valeurs fondatrices (voir :<http://amap-aura.org>).

Est-ce qu'on doit prendre un panier ou un cabas pour prendre nos « paniers » ?

Oui, il vous faut apporter un contenant pour récupérer vos produits.

Comment participer au fonctionnement de « Paniers de Liens » ?

L'AMAP Paniers de Liens comme toute association fonctionne grâce au volontariat des adhérents. Etre adhérent en AMAP suppose une participation à quelques distributions dans l'année (planning établi avec les bénévoles de l'association ; fréquence variable en fonction du nombre total de consommateurs adhérents).

Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, vous investir davantage, par exemple en devenant « référent » auprès d'un producteur.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser aux personnes présentes lors des distributions, ou contacter l'association Mines de Liens :

- **Mail** : minesdeliens@gmail.com
- **Site Internet** : <http://www.minesdeliens.org>
- **Boîte aux lettres** : Bâtiment de la Mairie de Chessy (jours d'ouverture)